



FAIRE GAGNER LA FRANCE DANS LA COMPÉTITION INDUSTRIELLE MONDIALE

Mission d'information sur Alstom et la stratégie industrielle du pays

Constituée en novembre 2017 à l'initiative du groupe Socialiste et républicain du Sénat, la mission d'information sur Alstom et la stratégie industrielle du pays a adopté le 18 avril 2018 le **premier volet** de ses travaux. Consacré à l'examen des conditions et des conséquences de la **prise de contrôle d'Alstom par Siemens**, il formule **plusieurs propositions** visant à **garantir que le géant ferroviaire issu du rapprochement de ces deux groupes soit véritablement franco-allemand** (cf. le rapport n° 449 (2017-2018) <http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-449-notice.html>).

Le **second volet des travaux de la mission**, dépassant le seul cas d'Alstom, porte sur la **politique industrielle de la France**. Réaffirmant qu'il n'y a pas de progrès ni de prospérité économiques sans une industrie forte, ce rapport identifie **4 priorités stratégiques** et formule **45 propositions** pour **donner à l'industrie et aux activités de services qui lui sont liées les moyens et l'ambition de faire gagner la France dans la compétition industrielle mondiale**.

Le diagnostic et les recommandations formulés par la mission d'information reposent sur un travail d'enquête approfondi : pendant six mois, **150 personnes ont été rencontrées au cours de 49 auditions** réalisées au Sénat ou à l'occasion de **8 déplacements** en France, en Allemagne et en Belgique. Ces échanges avec des acteurs de l'industrie ou de la finance, des représentants des salariés et des pouvoirs publics, ainsi que des juristes et des économistes ont permis de mieux cerner l'état de l'industrie française et les défis auxquels elle est confrontée. Ils ont aussi conforté la conviction de la mission qu'en actionnant les bons leviers, notre pays dispose de nombreux atouts pour rétablir la vitalité et la puissance de son industrie.

1. Renouveler la vision stratégique des pouvoirs publics en faveur de l'industrie

Dans une concurrence mondiale exacerbée, **les États restent des acteurs de premier plan pour favoriser la réussite de leurs entreprises**. Il ne leur revient pas seulement de créer un cadre juridique propice à l'activité à travers des « politiques horizontales », mais aussi **de mener une action microéconomique affirmée dans les domaines industriels jugés stratégiques pour la Nation**. L'État stratège moderne qui impulse, fédère, accompagne, co-organise ou protège n'est plus l'État interventionniste des Trente glorieuses, mais il a des responsabilités à assumer pour rebâtir une industrie nationale conquérante.

1° S'appuyer sur les axes de développement les plus favorables à notre industrie

La politique industrielle doit en premier lieu viser à **faire rayonner l'industrie française dans les révolutions systémiques actuelles** (celle des données et de l'intelligence artificielle, de la transition énergétique et des nouvelles mobilités), tout en confortant les secteurs qui sont le

socle de notre puissance (l'agroalimentaire, les transports, la défense ou encore la santé). Elle doit également **réaffirmer le caractère prioritaire des actions en faveur de l'industrie du futur**. Les acteurs, aujourd'hui un peu désorientés, ont besoin d'être remobilisés sur **des objectifs ambitieux de déploiement des technologies digitales**, notamment en renforçant les moyens financiers et humains de l'Alliance Industrie du futur pour accompagner 15 000 PMI et ETI dans leur mutation numérique. Enfin, il convient de **favoriser l'utilisation de la normalisation** volontaire française comme un levier de promotion des activités industrielles.

2° Mettre la politique actionnariale de l'État au service du développement industriel

Le deuxième axe du renouvellement de la vision stratégique de l'État est de **dynamiser sa politique actionnariale**. Celle-ci est aujourd'hui trop opaque. Il est impératif d'**associer plus étroitement le Parlement à sa définition et à sa mise en œuvre**. Il convient également de réexaminer le portefeuille géré par l'Agence des participations de l'État afin de distinguer les entreprises où une participation pérenne de l'État est nécessaire et celles où sa participation a vocation à rester transitoire. Il faut aussi dissocier plus clairement l'investissement stratégique de l'investissement de « rente ».

Cette « revue » des participations de l'État pourrait conduire à redéfinir le niveau de sa participation dans certaines entreprises et à se désengager d'autres, en tout ou partie – auquel cas la mission d'information demande **que les sommes ainsi libérées soient réinvesties directement dans des activités stratégiques pour l'industrie**. Par ailleurs, en cas de désengagement de l'État d'entreprises stratégiques, il faut prévoir des mécanismes préservant les prérogatives de l'État actionnaire en matière d'information, de contrôle et de décision et s'assurer de la présence d'investisseurs de long terme de nature à favoriser le maintien des centres de décision, de recherche et de production en France.

3° Renforcer les outils défensifs de la politique industrielle

Le renouvellement de l'État stratège implique une **mise à jour des outils permettant de protéger l'industrie des comportements étrangers prédateurs**. La mission recommande ainsi **l'élargissement de la liste des activités soumises au contrôle des investissements** directs étrangers aux **domaines en lien avec la révolution technologique** (stockage et sécurité des données, intelligence artificielle, semi-conducteurs, etc.), l'établissement d'une **liste des entreprises présentant un caractère stratégique**, y compris les PME et les ETI, la possibilité d'imposer des **mesures de gouvernance** dans les entreprises particulièrement stratégiques faisant l'objet d'un investissement étranger (par exemple l'exclusion de l'investisseur étranger de son droit de vote sur certaines décisions) ou encore la **présence d'administrateurs salariés**, sur le modèle allemand.

4° Mieux utiliser le levier de la commande publique

La mission estime que l'État pourrait faire **un usage plus efficace de la commande publique** pour conforter l'industrie française. Le droit européen des marchés publics impose des contraintes, mais la pratique des acheteurs publics pourrait être optimisée pour que les marchés publics bénéficient pleinement aux entreprises industrielles implantées en France, et tout particulièrement aux PME.

5° Encourager l'émergence d'une politique industrielle au niveau européen

Pour compléter ces actions au niveau national, la mission d'information appelle aussi à **favoriser l'émergence d'outils européens de politique industrielle**. Il s'agirait notamment de faire respecter par les États tiers le **principe de réciprocité dans l'ouverture des marchés**, de sanctionner les comportements de **dumping**, d'appliquer la réglementation sur les aides d'État et le contrôle des concentrations de manière à **ne pas entraver la constitution de champions industriels européens**, ou encore d'adopter des **textes européens dont la portée serait explicitement extraterritoriale**.

2. Mettre en place des outils de financement favorables au développement de l'industrie

1° Créer un environnement fiscal porteur

La mission d'information estime que **certains aspects de l'environnement fiscal entravent le développement industriel**. Plusieurs mesures sont envisageables. Il ne faut pas s'interdire de **nouvelles diminutions de cotisations patronales, qui pourraient aller jusqu'à 3,5 SMIC** pour certains emplois **particulièrement exposés à la concurrence internationale**. On peut également **étudier des modifications d'assiette des impôts de production**, sous réserve de ne pas engendrer de pertes de recettes pour les collectivités territoriales. **Faciliter les transmissions d'entreprises familiales** grâce à un **assouplissement du « Pacte Dutreil »** encouragerait l'émergence d'un capitalisme familial et la constitution de PME et d'entreprises de taille intermédiaire, qui font aujourd'hui la force de l'Allemagne et de l'Italie.

Surtout, deux outils fiscaux doivent être pleinement mis en œuvre, sous réserve d'être mieux encadrés. Le premier est le **crédit d'impôt recherche**, qu'il convient de maintenir dans son périmètre actuel, tout en conditionnant son bénéfice à un maintien d'activité sur le territoire national pendant au moins cinq ans. Le second dispositif est le **suramortissement**, supprimé par le Gouvernement dans le cadre d'une vision strictement budgétaire et court-termiste : la mission demande le rétablissement **d'un dispositif de suramortissement réservé aux PME et centré sur les investissements dans les équipements de l'industrie du futur**.

2° Mobiliser l'épargne en faveur de l'industrie

La mission propose de reprendre la proposition formulée en 2011 par la mission sénatoriale d'information sur la réindustrialisation des territoires, à savoir la **mise en place d'un « livret d'épargne industrie » défiscalisé**. Il pourrait également être utile de **mieux utiliser le PEA** en l'orientant davantage vers l'industrie. Pour renforcer son attractivité, un abattement sur les droits de mutation à titre gratuit en cas de décès devrait se combiner avec l'ouverture de la possibilité d'y investir après 70 ans.

Un autre levier puissant de la mobilisation industrielle des capitaux est le **développement de la participation des salariés**. Pour l'encourager, la mission propose de simplifier les dispositifs applicables dans les TPE et PME, et d'assouplir le plafond de 10 % du capital social applicable en cas d'attribution gratuite d'actions. Pour inciter les salariés à conserver leur participation sur le long terme, il faut d'une part mener à bien la **suppression du forfait social pour la participation et l'intéressement** dans les entreprises de moins de 50 salariés et pour l'intéressement dans les entreprises comprises entre 50 et 250 salariés et, d'autre part, exonérer d'impôt sur le revenu au-delà de 8 ans de détention les gains de cession des actions gratuites détenues par les salariés.

3. Revaloriser l'image de l'industrie et développer les formations aux métiers industriels

Le travail industriel a changé. Les tâches demandées aux salariés dans les sites de production ainsi que les conditions quotidiennes de travail ne ressemblent plus guère à celles d'autrefois. **L'industrie comprend aujourd'hui de nombreux emplois qualifiés et bien rémunérés**. Malgré cela, elle rebute encore. La mission d'information appelle donc à un **changement des mentalités vis à vis de l'industrie** et demande la **revalorisation des métiers et des formations industrielles**. Un signal fort dans ce sens serait que l'État fasse des métiers de l'industrie un **axe prioritaire du Plan d'investissement dans les compétences**.

Pour rapprocher la nation –et notamment la jeunesse– de son industrie et rapprocher les entreprises de la formation aux métiers de l'industrie, la mission soutient aussi le développement des outils pédagogiques tels que les **campus des métiers et des qualifications** ou bien encore les **« classes d'excellence » dans le domaine de l'apprentissage**. Pour renforcer

l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins de l'industrie, elle demande par ailleurs que soit mise en place une **cartographie plus fine des besoins de l'industrie en matière d'évolution des compétences au niveau des territoires et des bassins d'emploi**, en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité. Elle souhaite également renforcer le rôle des **écoles d'entreprises pour développer l'offre de formation au niveau de la filière**, là où ces établissements existent déjà, et favoriser la création de ce type d'établissements dans les filières qui en sont à ce jour dépourvues. Enfin, elle recommande de **renforcer l'implication des entreprises industrielles et des pôles de compétitivité dans le contenu des formations**.

4. Encourager les logiques coopératives et mieux inscrire les politiques industrielles dans les territoires

1° Encourager les logiques coopératives

La **faiblesse des relations de coopération** entre les entreprises, mais aussi entre le monde de l'entreprise et les pouvoirs publics, handicapent l'industrie française. L'ensemble des acteurs qui font l'industrie doit donc être rassemblé autour d'une action collective qui existe déjà, mais doit être renforcée. La mission recommande ainsi de **mieux intégrer les PME et les pôles de compétitivité aux travaux du Conseil national de l'industrie et des comités stratégiques de filières**. Il convient aussi de veiller à éviter tout cloisonnement de la politique de filières en cohérence avec le caractère transversal de certaines révolutions technologiques et commerciales en cours. S'agissant des **pôles de compétitivité**, la mission souligne leur **rôle majeur** pour la mise en œuvre des actions de l'État en faveur de l'industrie, notamment dans le cadre des stratégies de filières. Il est donc nécessaire de **conserver un maillage fin du territoire**, en favorisant la mise en « réseau » des pôles, qui doivent être incités à mutualiser leurs compétences thématiques. Il est nécessaire enfin de **mettre un terme au désengagement financier de l'État des pôles** tout en favorisant davantage le financement de projets visant la mise sur le marché des produits issus de l'innovation.

2° Rénover la gouvernance territoriale des politiques industrielles

La mission insiste sur la **nécessité de garder une politique industrielle territorialisée** et sur l'enjeu de **mieux coordonner l'action des pouvoirs publics au niveau territorial**. Pour cela, elle suggère d'abord de recentrer l'action des services déconcentrés sur la mise en œuvre des actions d'intérêt national définies par l'État.

Elle demande ensuite le **renforcement des synergies et des complémentarités entre les réseaux consulaires et les opérateurs Bpifrance et Business France** afin d'offrir aux entreprises industrielles une gamme de services complémentaires. La réforme du service public d'appui à l'export va dans ce sens et la mission s'en félicite.

Enfin, la mission appelle à **conforter la mise en œuvre des politiques industrielles des régions** par le maintien de relais locaux, en coordination avec les opérateurs de l'État et les chambres consulaires.



Alain Chatillon
Président
(Ratt. Les Républicains,
Haute-Garonne)



Martial Bourquin
Rapporteur
(Socialiste et républicain,
Doubs)



Le présent document et le rapport complet n° 551 (2017-2018) sont disponibles sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-551-notice.html>